

crée de la précarité »



Mark MacGann

Né en 1970 à Roscommon, dans l'ouest de l'Irlande, Mark MacGann est, entre autres, diplômé de Sciences Po Grenoble. Il a occupé divers postes de lobbyistes, notamment chez Nokia ou Nyse Euronext, avant de rejoindre Uber en 2014, où il est responsable « affaires publiques » pour l'Europe, le Moyen-Orient et l'Afrique (il était en charge de 42 pays). Il démissionne en 2016 pour des raisons de sécurité mais reste conseiller auprès du comité de direction de l'entreprise (basée à San Francisco) pendant huit mois. En janvier 2022, il fait fuiter 124.000 documents datés de sa collaboration avec Uber auprès du *Guardian*, rejoint ensuite par le Consortium international des journalistes d'investigation (ICIJ), dont *Le Soir* fait partie. Il révèle son identité dans la foulée des premières publications « Uber Files » et est depuis accompagné par l'association The Signal Networks, qui soutient les lanceurs d'alerte. Après son audition à Bruxelles, ce mercredi, Mark MacGann sera entendu le 9 mars prochain, en France, par la commission d'enquête mise sur pied par l'Assemblée nationale. Il a aussi été invité à témoigner devant le Parlement néerlandais pour détailler « le deal fiscal qui a été conclu pour attirer Uber aux Pays-Bas et les relations entre Uber et le gouvernement néerlandais ». A.C. ET X.C.

Mais j'espère que le but n'est pas d'embarrasser Boris Dillies ou Alexander De Croo... Bref, je donnerai des réponses honnêtes à des questions qui, je l'espère, seront aussi honnêtes.

Et l'après ?

J'aimerais en finir avec les Uber Files, mais tant que des décideurs veulent en faire quelque chose de positif sur la nature d'Uber, sur la nature du lobbying ou sur la protection des lanceurs d'alerte, je me dois d'être à leur disposition. En démocratie, le journalisme d'investigation est essentiel, la désobéissance civile est essentielle et le lanceur d'alerte, moins connu, est tout aussi essentiel. Si, sur ces thèmes, je peux être utile, je serai là. J'aimerais aider les Etats membres à donner un vrai contenu à la directive sur les lanceurs d'alerte qui vient d'être adoptée. Quand je lis ce texte, je ne suis pas plus rassuré qu'actuellement : c'est un minimum et il y a encore beaucoup de travail à faire. J'aimerais aussi aider les organisations qui veulent mettre davantage de transparence dans le lobbying. Tout cela se bouscule dans ma tête pour l'instant. J'ai des discussions avec différentes entités, on verra qui voudra de moi.

Pas d'ennuis judiciaires depuis la publication ?

Quelques jours après avoir révélé que j'étais la source, Uber a écrit à mon avocat en envoyant un copier-coller des clauses de confidentialité prévues dans mon contrat. Ils pouvaient me réclamer 30.000 euros par jour de violation. Depuis janvier 2022, on doit être à 11 ou 12 millions d'euros... Mais Uber n'a pas mis ses menaces à exécution. Poursuivre le lanceur d'alerte, ce n'est pas idéal pour l'image. Mon avocat est assez confiant, mais c'est vrai que j'ai toujours cela à l'esprit.

Vous utilisez encore les applications d'Uber ?

Si je dois me déplacer et que je n'ai pas d'autre solution, vous serez peut-être choqués, mais je prends un taxi.

statut social « Si je peux aider l'Europe à donner une protection sociale aux chauffeurs, je le ferai »

A.C. ET X.C.

Uber a changé, aujourd'hui, par rapport aux années Kalanick, fondateur et ex-CEO ?

Je ne suis plus à l'intérieur de l'entreprise. Scandale après scandale, ils ont prétendu faire le ménage. C'est vrai que le management a changé. Enfin, partiellement. Mais quand je vois comment ils traitent les chauffeurs aujourd'hui, qu'ils continuent à se battre pour diluer une directive européenne qui donne un minimum de dignité à plus de 28 millions de travailleurs de plateformes, je me dis qu'Uber n'a pas vraiment évolué. La société veut juste faire croire qu'elle a changé. Les chauffeurs sont traités de manière exécrable. Et Uber sait pertinemment que s'il leur donne un minimum de protection sociale, les investisseurs vont désertir. On avait fait la simulation lorsqu'un fonds russe voulait injecter 200 millions. Le résultat était très clair : si tous les chauffeurs devaient être considérés comme salariés, le modèle économique n'était plus profitable.



Je suis consterné de voir la France tenter d'affaiblir le projet de directive européenne

”

Vous êtes devenu le porte-voix des chauffeurs ?

Je ne suis la voix de personne, mais je n'ai pas ma langue en poche. Aujourd'hui, j'ai un podium pour parler. Si je peux aider à faire en sorte que la directive de la Commission européenne sur la protection sociale des chauffeurs puisse voir le jour, je le ferai. Après des années d'inaction, la Commission a sorti un bon texte. Le Parlement a fait son boulot et plaide pour une présomption de salariat. Les travailleurs des plateformes ont gagné une première bataille. Mais le parti d'Emmanuel Macron fait tout pour bloquer ce texte, qui doit encore passer par le Conseil. La guerre est lancée au sein des Etats membres. La Suède ne veut rien faire durant sa présidence. Heureusement, les Espagnols vont reprendre le flambeau et ils souhaitent en faire une priorité. J'ai l'espoir qu'ils puissent clôturer ce dossier sans trop affaiblir la proposition initiale.

Vous vous opposez au président Macron aujourd'hui. Mais les Uber Files ont montré qu'il était dans vos petits papiers quand vous étiez lobbyiste...
Le dernier échange qu'on a eu, c'était en avril dernier. Sa réaction aux Uber Files (« Cela m'en touche une sans faire bouger l'autre », NDLR), c'était moins vulgaire dans la bouche de Jacques Chirac. Surtout, Emmanuel Macron continue à se défendre en soulignant qu'Uber crée de l'emploi. Mais c'est faux. Uber crée de la précarité. Uber est le fer de lance de ces entreprises qui créent davantage de précarité. Je suis consterné de voir la France tenter d'affaiblir le projet de directive européenne. Et Uber fait un lobbying énorme pour bloquer toute initia-

tive. Ils paient des études avec des données biaisées pour convaincre les gouvernements que la majorité des gens souhaitent être flexibles et indépendants. S'ils dépensent des millions, c'est parce qu'ils savent pertinemment que la pérennité de leur entreprise repose sur le statut d'autoentrepreneur.

En Belgique, on a le statut « P2P », ou de l'économie collaborative, taillé sur mesure pour les livreurs Uber Eats dépourvus de protection sociale et dont Alexander De Croo est à l'origine...

Je me souviens d'avoir félicité Alexander de Croo, à l'époque où il a sorti sa réforme sur les mini-jobs... J'ai vécu dix ans en Belgique, on râle tous de payer trop d'impôts, mais on est quand même soulagé quand on se casse une patte ! Cependant, à l'époque (2015-2016, NDLR), c'est vrai, le marché de l'emploi était trop figé, trop coûteux pour les entreprises étrangères. Il fallait des réformes, mettre un peu de souplesse. De Croo voulait créer de l'entrepreneuriat avec ce texte... Mais ce n'est pas donné à tout le monde ! Evidemment, ça allait dans le sens d'Uber, qui voulait convaincre les gens qu'être salarié, avoir une sécurité sociale et des vacances, c'était dépassé, qu'il fallait mieux « être son propre patron ».

Zéro protection sociale, c'est beaucoup de souplesse...

Oui, évidemment. Cette précarité induite est tolérée par le fédéral et je ne comprends pas. Combien d'Uber Files faudra-t-il pour qu'on comprenne ?

Que les travailleurs des plateformes doivent tous être salariés ?

Non. Mais la directive doit donner la possibilité d'être salarié ou d'être indépendant selon les faits, la réalité du quotidien de la personne qui livre ou qui conduit.

Uber y survivrait ?

Uber se diversifie. Avec un modèle diversifié, il y aura moins de bénéficiaires, mais l'entreprise peut rester profitable. On va vers une directive qui donnera un minimum de droits, je pense... Je suis d'ailleurs surpris que les investisseurs n'y réagissent pas. On verra.

Mais l'impunité des plateformes doit s'arrêter ?

A l'époque, on nous a dit qu'on était illégal. Les chauffeurs UberPop recevaient des amendes, on les payait. Les voitures étaient saisies, on payait la fourrière. Si des chauffeurs devaient aller en justice en Belgique ou ailleurs, on payait les avocats. On payait quand il était nécessaire de protéger les intérêts d'Uber, mais quand il faut mettre de l'argent pour protéger les intérêts des travailleurs, sur le dos desquels cette entreprise et son discours « boursier » sont construits, c'est non. C'est inacceptable.

POLITIQUE

La N-VA propose de geler les dotations des Régions en déficit



© BELGA

Ce n'est pas encore la campagne électorale, mais les idées commencent à fuser. La N-VA, plus grand parti flamand aux dernières élections et possible membre de la prochaine coalition fédérale, diffusait les siennes ce mardi, lors d'un point presse préalable à un important congrès à la mi-mai. La mesure la plus sensible pour les francophones sera certainement la proposition des nationalistes de procéder à un gel des dotations fédérales pour les Régions en déficit de plus de 5 % ou affichant une dette à plus de 150 % des recettes. Inutile d'écrire que les entités fédérées francophones ne naviguent pas très loin de ces seuils critiques, contrairement à la Flandre.

Le même sort attend les entités dont la Cour des comptes n'a pas validé le budget. « C'est le cas actuellement pour la Wallonie et Bruxelles », précise le parti. L'idée est de responsabiliser les Régions qui tardent à reprendre leurs finances en main. Le même principe prévaut en matière d'emploi. La N-VA propose d'augmenter les allocations de chômage mais de les limiter dans le temps. « Nous proposons que la durée des allocations ne dépasse pas deux ans et dépende des années durant lesquelles la personne a travaillé. » Bart De Wever et les siens veulent aussi retirer aux syndicats leur rôle en matière de versement des allocations et cesser de les financer sur cette base. En matière d'énergie, les propositions surprennent moins. La N-VA demande la prolongation des centrales actuellement actives, la construction de nouvelles et l'abrogation de la loi de 2003 sur la sortie du nucléaire. BERNARD DEMONTY

LUXLEAKS

La CEDH condamne le Luxembourg

La Cour européenne des droits de l'homme (CEDH) a condamné mardi le Luxembourg à verser 15.000 euros pour préjudice moral et 40.000 euros de frais au Français Raphaël Halet, qui avait été condamné par la justice luxembourgeoise pour avoir fait fuiter des documents dans le cadre des LuxLeaks. Antoine Delcour était la principale source des documents qui ont nourri les LuxLeaks, ayant copié des milliers de pages avant de démissionner de PwC. Raphaël Halet, lui aussi un ancien travailleur de PwC, avait quant à lui transmis 16 documents à un journaliste, dans un second temps. La fuite des documents internes dans les médias avait révélé au monde entier, fin 2014, les multiples accords fiscaux très avantageux négociés avec l'administration luxembourgeoise par des sociétés comme PwC, pour le compte de multinationales. Les rulings fiscaux dévoilés représentaient des milliards d'euros de recettes fiscales perdues pour les États où ces entreprises réalisent des bénéfices. Raphaël Halet, contrairement à Antoine Delcour, n'avait pas été considéré comme « lanceur d'alerte », et les poursuites de son ex-employeur avaient mené à sa condamnation au Luxembourg à une amende pénale de 1.000 euros et un euro symbolique pour préjudice moral infligé à PwC. Raphaël Halet s'était alors tourné vers la CEDH, arguant d'une atteinte disproportionnée à sa liberté d'expression. AFP